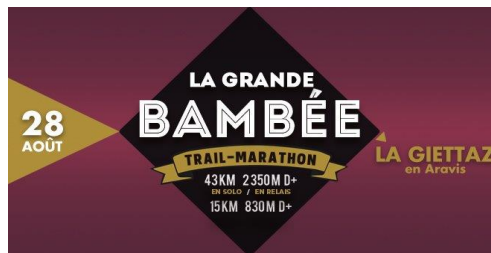




OFFICE DE TOURISME

Règlement Grande Bambée



ARTICLE 1 : PRESENTATION

«La Grande Bambée » est organisé par l'Office de Tourisme Intercommunal du Val d'Arly / Bureau de La Giettaz. L'épreuve aura lieu le samedi 28 août 2021. La course hors stade de type trail se déroulera entre 1070 et 2120 mètres d'altitude.

Les épreuves sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non

* **2 parcours :**

- La **Petite Bambée** 16km et 920m de dénivelé+ - **Départ 8h**
à partir de 18 ans acquis sur La Petite Bambée, en solo hommes et femmes

- La **Grande Bambée** 44km et 2700m de dénivelé+ - **Départ 7h**
à partir de 20 ans acquis sur La Grande Bambée, en solo ou en relais hommes, femmes ou mixte

Pour raison de sécurité : 2 barrières horaires sur le grand parcours :

- **dernier passage au Plan à 11h15**

- **dernier passage au Jaillet à 14h**

Après cet horaire les concurrents inscrits pour la grande boucle devront obligatoirement rejoindre Le Plan par les itinéraires de replis balisés d'où ils seront rapatriés jusqu'à l'arrivée.

ARTICLE 2 : ORGANISATION

- L'organisateur se réserve le droit d'adapter les départs des courses en fonction des règles sanitaires : Départ en contre la montre, par vague, ou groupé. L'adaptation sera réalisable grâce au chronométrage du prestataire utilisant les puces électroniques.

- Les secours sont assurés et coordonnés par la société Mountain Medic Events, spécialisée dans le secours en milieu isolé, notamment en montagne. N° 813573078 et agréée de sécurité civile. Ils prennent en charge des victimes en coordination avec des services publics qui prennent ensuite le relais.

Le centre de secours du Val d'Arly sont également informés de la manifestation et du dispositif de secours mis en place.

- Une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses.

- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours) ou de l'annuler.

- Les parcours (et les distances) sont donc indicatifs.

- Bénévoles aux intersections et principaux changements de direction.

- Balisage en place le long du parcours.

- La durée de l'épreuve est limitée à 8h pour La Grande Bambée

ARTICLE 3 : PROGRAMMATION DES RESULTATS ET RECOMPENSES

Il n'y aura pas de catégories d'âge.

La remise des prix aura lieu, dans la salle des fêtes de La Giettaz.

Seront récompensés :

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de La Petite Bambée.
- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de La Grande Bambée.
- Les 3 premier relais femmes, hommes et mixtes de La Grande Bambée

L'organisateur se réserve le droit d'adapter la remise des prix (huit clos, ou cérémonie) en fonction des préconisations de la FFA par rapport aux dernières mesures sanitaires.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

L'engagement n'est accepté qu'accompagné :

1) de la **photocopie de la licence F.F.A.** ou de la **photocopie du certificat médical**, datant de **moins d'un an** à la date de la course, attestant de **l'aptitude à pratiquer la course à pied en compétition**.

2) Du **paiement** des droits d'inscriptions :

*** Inscription jusqu'au mercredi 25/08 avant 18h :**

- Inscription course avec repas : La Petite Bambée : 20€
- Inscription La Grande Bambée solo avec repas : 40€
- Inscription La Grande Bambée en relais avec repas : 60€

*** Inscription jeudi 26/08 et le vendredi 27/08 jusqu'à 12h sur place au bureau de l'Office de Tourisme de La Giettaz :**

- Inscription course La Petite Bambée avec repas : 25€
- Inscription La Grande Bambée solo avec repas : 45€
- Inscription La Grande Bambée en relais avec repas : 65€

*** Repas supplémentaire accompagnateurs : 10€**

Attention, il n'y aura pas d'inscription aux épreuves, ni d'achat de repas sur place le samedi 28 août 2021

3) De la **"Charte coureur – Engagement Covid"**, signée (pièce jointe au bulletin d'inscription ou avec l'inscription par internet). **Les concurrents devront être munis d'un masque. Ce masque devra être porté dans tous les lieux suivants : zones de retrait de dossards, de départ et d'arrivée. Le masque n'est pas obligatoire durant la course.**

Participation sur présentation de votre pass sanitaire ou d'un test négatif de moins de 72h.

4) D'un **justificatif d'âge pour les non licenciés** (l'âge est souvent inscrit sur le certificat médical).

5) Du **bulletin d'inscription**.

La validation de l'engagement équivaut à l'acceptation du présent règlement.

La compétition est limitée à 250 participants au total mais la jauge des participants sera évaluée par l'organisation en fonction des conditions sanitaires.

Les inscriptions sont enregistrées à l'adresse suivante :

Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de La Giettaz – Chef Lieu – 73590 La Giettaz. (Chèques à l'ordre de la « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'ARLY »).

La remise des dossards aura lieu le vendredi 27/08 à l'Office de Tourisme de 9h à 12h et de 14h à 18h et le jour même au PC course au niveau du départ, au village :

- de 5h30 à 6h30 pour la Grande Bambée
- de 6h30 à 7h30 pour La Petite Bambée

Les participants s'engagent à se plier aux exigences du service d'ordre et à porter le dossard avec les sponsors apparents sous peine de disqualification ainsi que la puce de chronométrage.

Pensez aux épingles à nourrice.

ARTICLE 5 : MODIFICATIONS/ANNULATION

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence au départ.

Seuls les concurrents malades justifiant d'un certificat médical de moins de quatre jours à la date de l'épreuve seront remboursés.

Si pour n'importe quelles raisons, l'organisateur se voit dans l'obligation d'annuler l'épreuve, il propose soit :

Pour les inscriptions non faites en ligne :

- le remboursement à 100% du montant de l'inscription.

Pour les inscriptions en ligne :

- Le remboursement de 100% du montant de son inscription (déduction des frais de service.)
Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple

demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Le remboursement ne pourra pas excéder le montant de l'inscription, à l'exclusion de tout autre frais, frais de route ou d'hébergement.

Il appartient à chacun, en cas de situation météorologique mauvaise, de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet, mailing, Facebook.

ARTICLE 6 : MATERIELS

Ces épreuves se déroulent sur des itinéraires de montagne et les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement, c'est pour cette raison qu'il est obligatoire de se munir du matériel noté ci-dessous :

* Matériel obligatoire :

- Téléphone portable en état de marche
- Réserve d'eau de 0.5 litre minimum
- Veste imperméable avec capuche (type gore-tex) adaptée à sa taille
- Couverture de survie (140cm x 200cm)

* Matériel recommandé en fonction des conditions météo :

- Bonnet, collant, gants

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent qui ne serait pas assez équipé contre les conditions climatiques.

Ravitaillement hors zone, assistance et chiens non autorisés. Les bâtons sont acceptés.

En raison de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, les concurrents devront être munis d'un masque. Ce masque devra être porté dans tous les lieux suivants : zones d'inscription, de départ et d'arrivée et dans la salle des fêtes. Le masque n'est pas obligatoire durant la course.

ARTICLE 7 : ABANDON

Tout concurrent qui abandonne devra obligatoirement remettre sa puce au contrôle d'arrivée.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation PC course ou bénévoles.

ARTICLE 8 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (ou dossard recouvert par vestes etc.) ou absence de puce de chronométrage.
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition (départ 7h00 Grande Bambée et 8h Petite Bambée le samedi 28 août 2021)
- Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle de passage manqué sur une section entraîne la disqualification du coureur.
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritiques : punch power etc.)
- Dépassement des barrières horaires

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais comportement.

ARTICLE 9 : COMMODITÉS

Départ devant salle des fêtes au village/ Parking au village :

- en arrivant depuis Flumet, faire 6km et vous arriverez au village de La Giettaz :

1/ parking sur la gauche après le 1^{er} bâtiment (derrière salle des fêtes)

2/ parking à droite devant les garages communaux en face de la salle des fêtes

3/ parking à droite place de la mairie + autour de l'église

- en arrivant par le col des Aravis, faire 6km et vous arriverez au village de La Giettaz .

1/ parking à gauche place de la mairie + autour de l'église

2/ parking à gauche devant les garages communaux en face de la salle des fêtes

3/ parking sur la droite après le 1^{er} bâtiment (derrière salle des fêtes)

Ravitaillements

Des ravitaillements sont prévus durant la course (solide et liquide pour le 43km, liquide seulement pour le 15km).

Un ravitaillement est aussi prévu à l'arrivée de la course (solide et liquide).

L'organisateur se réserve le droit d'adapter les ravitaillements par rapport aux dernières mesures sanitaires.

ARTICLE 10 : SECURITE

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 10 : ETHIQUE

Chaque concurrent s'engage à :

- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal,
- Parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- Respecter les membres de l'organisation et les autres concurrents.
- Vous vous engagez à adopter un comportement éco-citoyen : merci de jeter vos papiers, mégots et autres déchets dans une poubelle et de ne rien jeter dans la nature. Respectez l'environnement et limitez votre impact au maximum.
- Respecter les mesures sanitaires mises en place par l'organisateur et émanant de la FFA suite aux mesures Gouvernementales

ARTICLE 11 : PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de la Grande Bambée, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'événement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée selon la durée légale en vigueur, renouvelable à chaque inscription.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant.

Tout demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : rgpd@valdarly-montblanc.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

ARTICLE 12 : DROITS À L'IMAGE

En vertu de l'article L333-2 du code du sport, « les organisateurs de manifestations sportives [...] sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions qu'ils organisent. »

Les participants sont informés que l'Office du Tourisme du Val d'Arly, titulaire des droits d'exploitation des différentes courses de la Grande Bambée, peut être conduit à photographier et/ou filmer l'événement afin de faire la promotion des compétitions futures. L'image des participants captée à l'occasion de la manifestation peut être librement diffusée par l'Office du Tourisme du Val d'Arly, sous réserve :

- qu'il existe un lien entre l'image et ce qu'elle illustre
- que l'image ne porte pas atteinte à la dignité de la personne
- que cette diffusion ne soit pas effectuée à des fins commerciales.

ARTICLE 13 : ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Assurance AXA N° Police : 4891644504

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve : ☐ OUI

FAIT LE : SIGNATURE

Le trail terminé, restons en contact !

- ☐ Je souhaite recevoir les news de La Grande Bambée
- ☐ Je souhaite recevoir les news du Val d'Arly

